

# Musée jurassien d'art et d'histoire

## Plan de protection spécifique COVID-19



Information pour le public  
Version du 11 mai 2020

---

Le Musée jurassien d'art et d'histoire est ouvert au public selon l'horaire habituel : du mardi au vendredi de 14h à 17h, les samedis et dimanches de 11h à 18h.

Pour votre sécurité et celle de nos collaborateurs, nous avons établi un plan de protection afin de mettre en œuvre les mesures de l'ordonnance COVID-19 de la Confédération.

**Nos collaborateurs sont là pour vous informer et rappeler les mesures de sécurité. Des consignes sont affichées dans le musée concernant l'usage de certains documents ou appareils. Nous vous prions de les suivre ainsi que de respecter nos directives de protection. Chaque personne est responsable pour mettre en œuvre ces mesures.**

Le nombre de visiteurs est limité. Tous les événements et visites guidées publiques sont suspendus jusqu'à nouvel avis. Ces mesures sont susceptibles d'évoluer en fonction des recommandations des autorités compétentes.

### **ACCUEIL ET RÈGLES DE BASE À RESPECTER :**

- Du gel hydro-alcoolique est disponible à l'entrée du musée : il est obligatoire de se désinfecter les mains en arrivant.
- Se désinfecter soigneusement les mains aux endroits indiqués dans le musée.
- Distance sociale : 2 mètres entre chaque visiteur, excepté pour les membres d'une même famille.
- Limitation du nombre de personnes dans les salles : suivre les indications affichées à l'entrée des salles. La fréquentation simultanée du musée est actuellement limitée à 40 personnes.
- Escaliers, espaces de croisement : merci de faciliter le passage en vous mettant de côté.
- Se conformer aux consignes indiquées dans les salles.

### **DISTANCES DE SÉCURITÉ**

- Des marquages de distance sont indiqués au sol dans les files d'attentes.
- Le nombre de personnes est limité afin de pouvoir assurer les distances entre les personnes.
- Le nombre de personnes maximal est affiché à l'entrée de chaque salle du musée.
- Les collaborateurs du musée en contact direct avec les visiteurs pour lesquels la distance minimale de 2 mètres ne peut être respectée porteront des masques hygiéniques ou des visières de protection.

## **MESURES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ**

- Du gel hydro-alcoolique pour les mains est mis à disposition pour les visiteurs en différents endroits clé du musée.
- Un panneau de plexiglas est installé à l'accueil pour protéger les visiteurs et le personnel.
- Le paiement se réalise sans contact direct avec nos collaborateurs.
- Désinfection régulière des zones potentiellement en contact avec les mains.
- Des masques sont disponibles à l'accueil (en vente).
- Le musée ne dispose pas d'air conditionné ; les salles sont aérées régulièrement.
- Les flyers en consultation sont retirés.
- Les visiteurs peuvent se servir des brochures gratuites uniquement s'ils les conservent.
- Les documents qui accompagnent l'exposition permanente sont remis à l'accueil au moment de l'arrivée des visiteurs, sans contact direct. Lors de leur départ, les visiteurs les remettent à l'accueil. Ces imprimés seront alors mis en quarantaine durant 72 heures avant d'être remis à la disposition du public.
- Des mesures renforcées de nettoyage et d'hygiène sont mises en œuvre pour l'ensemble des infrastructures du musée.
- Le musée dispose de poubelles fermées qui sont vidées quotidiennement.
- Les personnes présentant des symptômes du COVID-19, même légers, sont priées de reporter leur visite.

## **BOUTIQUE**

- La boutique située dans le hall du musée est ouverte. S'adresser à l'accueil pour tout achat.
- Nous ne distribuons actuellement pas de guides audio.

## **ÉVÉNEMENTS ET VISITES GUIDÉES**

- Les événements et visites guidées publiques sont annulés jusqu'à nouvel avis.
- L'exposition consacrée à Lionel O'Radiguet est prolongée. Les conférences prévues dans ce cadre sont reportées, de nouvelles dates seront établies une fois que les mesures liées au COVID-19 le permettront.
- Les activités accompagnées mises sur pied pour les écoles sont actuellement suspendues.

## **DIRECTIVES**

Ces directives sont ajustées en continu conformément aux ordonnances du Conseil fédéral et du Département de la santé de la République et Canton du Jura.